

[Lire cet email dans mon navigateur](#)



Eau contaminée

Attention : eau contaminé – L'eau potable doit être bouillie

Zones touchées : Penthaz

L'eau doit être brièvement portée à ébullition (gros bouillon).
L'ébullition de l'eau garantit la destruction des éventuels germes pathogènes.

Il est en nécessaire de faire bouillir l'eau pour les usages suivants, en particulier :

- Boisson, préparation de boissons (p. ex. glaçons)
- Préparation de la nourriture
- Lavage des dents
- Raisons médicales (nettoyage des plaies, rinçage du nez etc.)
- Vaisselle à la main
- Préparation de thé ou de café avec des appareils ménagers
- Lavage des fruits, des légumes, de la salade ou d'autres aliments
- Boisson pour les animaux domestiques sensibles

Il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau pour les lave-vaisselles (choisir le programme très haute température, au moins 80 °C), les nettoyages usuels, le rinçage des toilettes, pour la douche ou le lavage du linge en machine.

Recommandation sur le comportement à adopter :

Pour la boisson et l'alimentation des nourrissons, nous vous recommandons de consommer de l'eau en bouteille. Vous avez déjà consommé de l'eau contaminée ? Si vous constatez l'apparition de fortes fièvres, de diarrhées et/ou de vomissements dans les 48 heures, consultez un médecin.

Situation et informations supplémentaires :

Le 4 juillet 2024, le distributeur d'eau de Penthaz a constaté que son réseau de distribution a été contaminé. Nous mettons tout en œuvre pour revenir à une situation normale le plus rapidement possible ; cette situation pourrait cependant perdurer pendant plusieurs jours. La population sera régulièrement informée de l'évolution de la situation. La présente recommandation de faire bouillir l'eau avant de la consommer se base sur les recommandations de l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Pour toutes questions, notre hotline est à votre disposition : tél. : 079 322 87 84.

Des communiqués sont régulièrement publiés sur notre site internet : www.penthaz.ch



SI Lausanne

Le chef d'exploitation

Commune de Penthaz

La secrétaire communale adjointe



Commune de Penthaz

Administration communale
Rue du Vieux Collège 7
1303 Penthaz
021 862 71 88

Horaires :

Lundi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 08h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 08h00 - 12h00



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch.
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

